

du 17 juillet 1970

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Ampliatiions:

JORD 1
CP-SGG 10
CS 6
MIS/DAI 6
Ministères 11
DGAJL 2
DFP-SDP 4
IAA-Gde CHANC2
DCCT-DN-DB 3
DGF 5
F-DI-Trésor 3
Dtion STAT. 2
Dtion PLAN 2
Intéressé 1

VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
VU le Décret NP70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement;
VU le Décret N° 41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;
VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
VU la Loi N°64-34 du 12 Décembre 1964, fixant la liste des Hauts Fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
VU le Décret N°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;
VU le Décret N°335/PR-SGG du 25 Octobre 1968, portant nomination de M. Célestin MEHINTO en qualité de Sous-Préfet de Ouidah, notamment son article 1er;
VU le Décret N°70-97/CP/MIS/CAB du 27 Mai 1970, portant nomination de M. KOUNDE Patrice Bernard, en qualité de Sous-Préfet de Ouidah;

DECRETE :

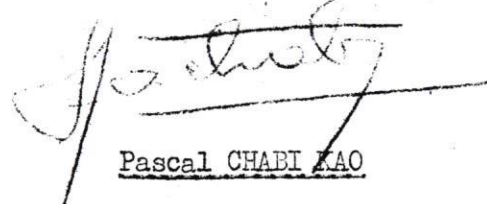
Article 1er. - Sont et demeurent rapportées les dispositions de l'Article 1er du Décret N°335/PR-SGG du 25 Octobre 1968, portant nomination de M. Célestin MEHINTO en qualité de Sous-Préfet de OUIDAH.

Article 2. - M. Célestin MEHINTO est maintenu à la disposition du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 3. - Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de Mr Patrice Bernard KOUNDE à la Sous-Préfecture de Ouidah, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 17 juillet 1969

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre des Finances,


Pascal CHABI KAO


Hubert MAGA